



Netzwerk Schweizer Pärke – www.parks.swiss
Kompetenzzentrum Geoinformation
gis@parks.swiss

Monbijoustrasse 61	Chastè Planta-Wildenberg
CH-3007 Bern	CH-7530 Zerne
+41 (0)31 371 42 57	+41 (0)81 851 41 35

Annexe 1

au contrat d'utilisation de géodonnées de base

Etat : 1. juin 2026

Nadja Bernhard et Rafael Molina

Centre de Compétence en Géoinformation

Réseau des parcs suisses

Responsable du domaine géoinformation : n.bernhard@parks.swiss

Chef de projet géoinformation : r.molina@parks.swiss

1	Citation de sources	3
2	Citation des sources de l'administration fédérale.....	4
2.1	Office fédéral du développement territorial ARE.....	4
2.2	Office fédéral des routes OFROU	4
2.3	Office fédéral de la protection de la population OFPP.....	5
2.4	Office fédéral de l'environnement OFEV.....	5
2.5	Office fédéral de la culture OFC	5
2.6	Office fédéral des transports OFT	6
2.7	Office fédéral de l'aviation civile OFAC	6
2.8	Office fédéral de l'Energie OFEN	6
2.9	Office fédéral de la statistique OFS	6
2.10	Office fédéral de l'agriculture OFAG	6
2.11	Office fédéral de topographie swisstopo	7
3	Données provenant d'autres fournisseurs.....	9
3.1	Agritourisme Suisse	9
3.2	geOps / CFF.....	9
3.3	JAXA (Japan Aerospace Exploration Agency).....	9
3.4	Johannes Gerber / suono.ch.....	9
3.5	Mountain Wilderness	10
3.6	Amis de la nature Suisse.....	10
3.7	OpenStreetMap / OSM.....	10
3.8	Pro Natura	10
3.9	Club Alpin Suisse CAS.....	11
3.10	Schweizer Familie	11
3.11	Station ornithologique suisse	11
3.12	SuisseMobile.....	11
3.13	Swiss Academy of Sciences SCNAT	12
3.14	Swiss Tavolata.....	12
4	Pictogrammes.....	13

1 Citation de sources

En cas de publication ou de diffusion de géodonnées (dans la mesure où cela est autorisé), toutes les données, y compris celles qui sont librement disponibles, doivent être accompagnées d'une citation correcte de la source. Les informations contenues dans ce document se réfèrent exclusivement aux données de l'IDG des parcs (cf. liens vers les détenteurs de droits sur les données respectifs). Si les détenteurs des droits proposent plusieurs géodonnées, les cas spéciaux et leurs dispositions sont mentionnés en premier. Pour toutes les géodonnées qui ne sont pas mentionnées séparément, les indications générales du détenteur des droits correspondant s'appliquent. Pour toute question ou remarque : gis@parks.swiss.

Il appartient aux détenteurs des droits de définir les conditions de publication. Celles-ci vont de l'utilisation libre, tant que la source est correctement indiquée, à l'autorisation de publication payante, en passant par l'obligation d'informer les détenteurs des droits. Afin de simplifier au maximum l'utilisation des géodonnées, cette annexe distingue uniquement a) l'utilisation libre, c.-à-d. qu'il suffit d'indiquer la source, et b) la nécessité d'une interaction avec les détenteurs des droits (via le CCG). Les détenteurs des droits peuvent également faire dépendre les conditions de publication du type d'utilisation (p. ex. commerciale ou non commerciale). Vous trouverez toutes ces informations dans les géodonnées correspondantes ou auprès des détenteurs des droits.

On peut distinguer les publications commerciales des non commerciales. Une utilisation commerciale a pour but de générer des profits. A titre d'exemple, il y a utilisation commerciale de géodonnées lorsqu'une carte de randonnée est créée à partir de celles-ci pour être vendue. Toutefois, si la même carte n'est pas vendue, mais distribuée gratuitement, elle est en principe utilisée à des fins non commerciales. En cas de doute, p. ex. si la carte comporte de la publicité ou d'autres éléments similaires, il est préférable, par principe de précaution, de se baser sur les directives les plus restrictives et de clarifier chaque cas particulier.

Qu'est qu'on entend par publication ?

En règle générale, toutes les cartes numériques et imprimées qui ne sont pas utilisées uniquement comme cartes de travail internes sont considérées comme publiées. Les données sur ArcGIS Online, les apps Collector et Field Maps sont également considérées comme publiées dès que l'accès anonyme est autorisé ou que les contenus sont partagés publiquement.

Où faut-il indiquer la source des données ?

Sur les cartes imprimées ou numériques, la source doit être indiquée de manière lisible. Les endroits appropriés se trouvent soit sur la carte, soit à côté de la carte, soit dans l'impressum. Sur ArcGIS Online, la source des données doit être indiquée pour chaque couche dans les *Item Details Overview* sous *Acknowledgements*.

Que doit-on inclure dans une citation de source ?

Une citation correcte comprend au minimum :

- la date à laquelle la copie ou la reproduction de la donnée a été établie,
- une mention clairement visible de la source pour les données provenant de tiers, sous la forme indiquée ci-après, et
- le nom détaillé des (géo-)données utilisées, y compris l'indication de l'état (date) des données.

Il est également recommandé d'indiquer le nom de l'auteur de la carte et des données propres. Si possible, le lien vers les géodonnées doit également être ajouté.

2 Citation des sources de l'administration fédérale

Le traitement des citations de sources varie d'un office fédéral à l'autre. Les informations contenues dans ce document ont été clarifiées avec les responsables des offices fédéraux et se réfèrent aux géodonnées que l'on peut trouver sur l'IDG des parcs. En cas de doute, se référer à l'ordonnance sur la géoinformation (OGéo), en particulier à la section « Accès et utilisation » :

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2008/389/fr#sec_8, respectivement aux conditions de publication et d'utilisation notées dans les métadonnées du jeu de données correspondant.

En règle générale, le nom du jeu de géodonnées, la date et le nom de l'office fédéral responsable des données doivent être indiqués dans la citation de la source. Dans la mesure du possible, il est préférable d'indiquer le nom de l'office fédéral accompagné de l'abréviation officielle. Lorsque l'espace est limité, il est autorisé d'indiquer seulement l'abréviation officielle. Les directives propres à chaque office sont présentées ci-dessous.

2.1 Office fédéral du développement territorial ARE

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=30167

Convention alpine :

La publication, commerciale ou non, des géodonnées requiert uniquement une citation de la source.

Données : ARE, swisstopo

Typologie des paysages de Suisse :

La publication, commerciale ou non, des géodonnées requiert uniquement une citation de la source.

Données : ARE

Toute autre donnée provenant de l'ARE :

La publication, commerciale ou non, des géodonnées requiert uniquement une citation de la source.

Données : Office fédéral du développement territorial ARE

La variante abrégée « ARE » ne doit être utilisée que lorsque l'espace est insuffisant.

2.2 Office fédéral des routes OFROU

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=4763

Avant toute publication commerciale, demander l'accord écrit des détenteurs des droits sur les données via gis@parks.swiss. Les publications non commerciales requièrent uniquement la citation de la source.

Données : Office fédéral des routes OFROU

La variante abrégée « OFROU » est également acceptée.

2.3 Office fédéral de la protection de la population OFPP

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=36635

La publication, commerciale ou non, des géodonnées requiert uniquement une citation de la source.

Inventaire des biens culturels d'importance nationale :

Données : PBC, Office fédéral de la protection de la population OFPP

La variante abrégée « OFPP » n'est acceptée que lorsque l'espace à disposition est très limité.

2.4 Office fédéral de l'environnement OFEV

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=4752

Pour les géodonnées mentionnées ci-dessous, l'autorisation écrite des détenteurs des droits sur les données doit être obtenue via gis@parks.swiss avant toute publication : [Sections de rives d'eau peu profonde](#), [Zones d'eau peu profonde](#), [Important Bird Areas IBA](#), [Liste rouge des lichens épiphytes](#), [Liste rouge des lichens terricoles](#), [Liste rouge des bryophytes](#), [Liste rouge des champignons](#).

Toute autre donnée provenant de l'OFEV :

La publication, commerciale ou non, des géodonnées requiert uniquement une citation de la source.

Données : Office fédéral de l'environnement OFEV

La variante abrégée « OFEV » est également acceptée.

2.5 Office fédéral de la culture OFC

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=4765

Données ISOS :

Avant toute publication commerciale, demander l'accord écrit des détenteurs des droits sur les données via gis@parks.swiss. Si l'inventaire ISOS doit être utilisé dans le cadre d'une procédure juridique, veuillez prendre contact avec l'office fédéral compétent : isos@bak.admin.ch. Les publications non commerciales requièrent uniquement la citation de la source.

Données : Office fédéral de la culture OFC, Berne, [lien vers le jeu de données]

Toute autre donnée provenant de l'OFC :

Avant toute publication commerciale, demander l'accord écrit des détenteurs des droits sur les données via gis@parks.swiss. Les publications non commerciales ne nécessitent qu'une citation de la source.

Données : Office fédéral de la culture OFC

La variante abrégée « OFC » est également acceptée.

2.6 Office fédéral des transports OFT

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=27732

La publication, commerciale ou non, des géodonnées requiert uniquement une citation de la source.

Données : Office fédéral des transports OFT

La variante abrégée « OFT » est également acceptée.

2.7 Office fédéral de l'aviation civile OFAC

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=36723

La publication, commerciale ou non, des géodonnées requiert uniquement une citation de la source.

Données : Office fédéral de l'aviation civile OFAC

La variante abrégée « OFAC » est également acceptée.

2.8 Office fédéral de l'Energie OFEN

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=9897

La publication, commerciale ou non, des géodonnées requiert uniquement une citation de la source.

Données : Office fédéral de l'Energie OFEN

La variante abrégée « OFEN » est également acceptée.

2.9 Office fédéral de la statistique OFS

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=5174

Avant toute publication commerciale, demander l'accord écrit des détenteurs des droits sur les données via gis@parks.swiss. Seule la vente des données originales (1:1) est considérée comme une publication commerciale. Les publications non commerciales requièrent une citation de la source avec l'état des données et le nom du jeu de données.

Données : Office fédéral de la Statistique OFS, GEOSTAT

La variante abrégée « OFS » est également acceptée.

2.10 Office fédéral de l'agriculture OFAG

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=4766

La publication, commerciale ou non, des géodonnées requiert uniquement une citation de la source.

Données : Office fédéral de l'agriculture OFAG

La variante abrégée « OFAG » est également acceptée.

2.11 Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse

https://www.parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=56189

La publication, commerciale ou non, des géodonnées requiert uniquement une citation de la source.

Données : MétéoSuisse

2.12 Office fédéral de topographie swisstopo

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=4750

swisstopo, SCNAT – Géotopes suisses

Avant toute publication commerciale, demander l'accord écrit des détenteurs des droits sur les données via gis@parks.swiss. Les publications non commerciales ne nécessitent qu'une citation de la source.

Données : Office fédéral de topographie swisstopo / SCNAT

La version abrégée « swisstopo / SCNAT » est également acceptée.

Données de swisstopo avec des conditions d'utilisation particulières: Itinéraires en raquette et de ski

Les itinéraires de ski et raquettes sont à considérer comme des indications générales de direction, dessinées à l'échelle 1:50'000. Ni le Club Alpin Suisse CAS ni l'Office fédéral de topographie ne garantissent l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des itinéraires. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident résultant de l'utilisation des informations contenues dans les données d'itinéraires. Il est vivement recommandé de planifier soigneusement les itinéraires. Les parcours détaillés sont décrits dans les guides de randonnée du CAS correspondants. Informations supplémentaires pour les itinéraires en raquettes <https://www.sac-cas.ch/fr/shop/livres/randonneesenraquettes/> ou pour les randonnées à ski <https://www.sac-cas.ch/fr/shop/livres/randonneesaski/>.

Le preneur de licence est tenu d'informer tous les utilisateurs de cette restriction lors de chaque visualisation et reproduction des données. Cela est également nécessaire lorsque seuls des extraits sont affichés ou imprimés.

Conditions d'utilisation : http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=5398

La publication, commerciale ou non, des géodonnées requiert uniquement une citation de la source.

swisstopo, ESA – SPOT 5

Les données ont été collectées par l'ESA et obtenues via swisstopo. Avant toute publication, demander l'accord écrit des détenteurs des droits sur les données via gis@parks.swiss.

Données : European Space Agency, Image 2004/2005

Toute autre donnée provenant de swisstopo :

Depuis le 1er mars 2021, de nouvelles conditions d'utilisation s'appliquent à toutes les géodonnées de base relevant du droit fédéral et placées sous la responsabilité de swisstopo. La liste complète figure dans l'annexe de l'ordonnance sur la géoinformation (RS 510.620). Les données peuvent être utilisées gratuitement,

notamment à des fins commerciales. La mention de la source lors de la publication des données est la seule condition - les autorisations ou les licences ne sont plus nécessaires.

Données : Office fédéral de topographie swisstopo

La version abrégée « swisstopo » est également acceptée.

3 Données provenant d'autres fournisseurs

3.1 Agritourisme Suisse

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=9780

La publication, commerciale ou non, des géodonnées requiert uniquement une citation de la source.

Données : Agritourisme Suisse

3.1 European Environment Agency (EEA)

https://www.parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=56580

La publication, commerciale ou non, des géodonnées requiert uniquement une citation de la source.

Données : European Commission DG ENTR, 2012, EU-DEM Version 1, available from http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/gisco_Geographical_information_maps/introduction and <http://www.eea.europa.eu/data-and-maps/data/eu-dem>. Data funded under GMES preparatory action 2009 on Reference Data Access by the European Commission, DG Enterprise and Industry.

3.2 geOps / CFF

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=30683

La publication, commerciale ou non, des géodonnées requiert uniquement une citation de la source.

Données : SBB/CFF/FFS / www.trafimage.ch / OpenStreetMap Contributors / geops.ch

3.3 Japan Aerospace Exploration Agency (JAXA)

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=34648

Avant toute publication, demander l'accord écrit des détenteurs des droits sur les données via gis@parks.swiss.

Données : JAXA

3.4 Johannes Gerber / suone.ch

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=5133

Avant toute publication, demander l'accord écrit des détenteurs des droits sur les données via gis@parks.swiss. Des informations complémentaires sur les bisses sont disponibles sur demande.

Données : www.suone.ch

3.5 Mountain Wilderness

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=28475

Avant toute publication, demander l'accord écrit des détenteurs des droits sur les données via gis@parks.swiss.

Données : www.taxialpin.ch

3.6 Amis de la nature Suisse

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=9784

La publication, commerciale ou non, des géodonnées requiert uniquement une citation de la source.

Données : Amis de la Nature Suisse; www.naturfreunde.ch

Lorsque l'espace à disposition est limité, la variante abrégée « Amis de la Nature » est également acceptée.

3.7 OpenStreetMap / OSM

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=30191

Outre la citation de l'encadré ci-dessous, d'autres informations supplémentaires doivent être ajoutées à la citation de la source : www.openstreetmap.org/copyright

Données : Contributeurs d'OpenStreetMap

3.8 Pro Natura

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=5332

La publication, commerciale ou non, des géodonnées requiert uniquement une citation de la source.

Données : Pro Natura

3.9 Club Alpin Suisse CAS

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=27179

Géodonnées du CAS:

Avant toute publication contenant des données personnelles et des numéros de téléphone, demander l'accord écrit du détenteur des droits sur les données via gis@parks.swiss. Toutes les autres publications, commerciales ou non, requièrent uniquement la citation de la source.

Données : Club Alpin Suisse CAS

Images du CAS

Pour les publications en ligne, les informations relatives au copyright de l'image doivent être affichées. Celles-ci sont disponibles sous forme de balise XML dans l'interface et dans les géodonnées. Pour les publications imprimées, il faut obtenir l'accord du photographe concerné et, le cas échéant, payer pour les droits de l'image. Pour les publications imprimées des images du CAS, veuillez vous adresser à gis@parks.swiss.

3.10 Schweizer Familie

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=28659

La publication, commerciale ou non, des géodonnées requiert uniquement une citation de la source.

Données : Schweizer Familie

3.11 Station ornithologique suisse

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=36799

Géodonnées de l'Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse 2013-2016

La publication, commerciale ou non, des géodonnées requiert uniquement une citation de la source.

Données : Station ornithologique suisse, Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse 2013-2016

3.12 SuisseMobile

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=4910

La Suisse à pied, La Suisse à vélo, La Suisse à VTT, La Suisse en rollers:

La publication, commerciale ou non, des géodonnées requiert uniquement une citation de la source.

Données : Office fédéral des routes, [canton(s)], Fondation SuisseMobile

Chemins sans obstacles, La Suisse en canoë, Randonnées hivernales, Randonnées en raquettes, Ski de fond, Luge:

La publication, commerciale ou non, des géodonnées requiert uniquement une citation de la source.

Données : Fondation SuisseMobile

3.13 Swiss Academy of Sciences SCNAT

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=5330

Géotopes d'importance nationale :

Avant toute publication commerciale, demander l'accord écrit des détenteurs des droits sur les données via gis@parks.swiss. Les publications non commerciales ne nécessitent qu'une citation de la source.

Données : Les géotopes d'importance nationale présentés ici proviennent de l'inventaire informel du groupe de travail Géotopes Suisse (Académie suisse des sciences naturelles SCNAT). L'inventaire n'est pas basé sur un relevé systématique et ne se veut donc pas exhaustif. Sources : Felber, M. (1999) : Inventaire des géotopes d'importance nationale. Geologia Insubrica 4/1. Reynard, E., Berger, J.-P., Constandache, M., Felber, M., Grangier, L., Häuselmann, P., Jeannin, P.-Y. et Martin, S. (2012) : Révision de l'inventaire des géotopes suisses : rapport final. - Geosciences, Plateforme de l'Académie suisse des sciences.

3.14 Swiss Tavolata

http://parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=32619

La publication, commerciale ou non, des géodonnées requiert uniquement une citation de la source.

Données : www.swisstavolata.ch

4 Pictogrammes

Les pictogrammes des fournisseurs suivants sont mis à disposition :

- KARGO Kommunikation GmbH
- Réseau des parcs suisses
- OpenStreetMap
- Outdooractive GmbH
- Chemins de fer fédéraux suisses CFF
- SuisseMobile

Un aperçu des pictogrammes disponibles est présenté dans le document suivant :

http://www.parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=38640

En outre, les pictogrammes suivants sont disponibles et peuvent être téléchargés :

- Office fédéral de l'environnement OFEV : Aires protégées suisses
- Freepik
- U.S. National Park Service (USNPS)

Les indications pour la citation correcte de la source sont disponibles ici :

http://www.parcs.ch/nwp/mmd_fullentry.php?docu_id=38639